



**COMPTE RENDU DE SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU  
1<sup>er</sup> décembre 2020**

**Le Conseil de Communauté :**

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE  
LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

*approuve le procès-verbal de la séance du  
24 septembre 2020*

**Point 2. DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS AU  
SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**2.1- Désignation d'un représentant titulaire  
au Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand  
Ballon et d'un représentant suppléant au Pôle  
d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays  
Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

*désigne, en remplacement de Monsieur  
Marc Schweighoffer, Monsieur André Muller en  
tant que représentant titulaire au Syndicat Mixte  
du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et  
représentant suppléant au Pôle d'Équilibre  
Territorial et Rural du Pays Rhin-Vignoble-Grand  
Ballon pour la commune de Rimbach-Zell*

**2.2- Désignation de délégués au sein du  
Comité Syndical du Parc Naturel Régional des  
Ballons des Vosges**

*désigne Monsieur Roland Martin en tant que  
délégué titulaire et Monsieur Gilles Drendel en tant  
que délégué suppléant appelés à siéger au sein du  
Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional des Ballons des Vosges*

**2.3- Désignation d'un représentant de la  
CCRG au sein de la Commission Consultative  
Paritaire de l'Énergie (CCPE)**

*désigne Madame Maud Hart en tant que  
représentante de la CCRG amenée à siéger au sein de  
la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie du  
Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin*

**Point 3. FINANCES**

**3.1- Tarifs 2021 liés au Budget Général**  
*fixe les tarifs 2021, avec application au  
1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.2- Débat d'Orientation Budgétaire 2021  
pour le Budget Général (M14)**  
*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport  
d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Général  
(M14)*

**3.3- Tarifs Camping Le Florival 2021**  
*fixe les tarifs Camping Le Florival 2021, avec  
application au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.4- Débat d'Orientation Budgétaire 2021  
pour le Budget Camping Le Florival (M4)**  
*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport  
d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Camping  
le Florival (M4)*

**3.5- Tarifs Assainissement 2021**  
*fixe les tarifs Assainissement 2021, avec application  
au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.6- Débat d'Orientation Budgétaire 2021  
pour le Budget Assainissement (M49)**  
*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport  
d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget  
Assainissement (M49)*

**3.7- Tarifs complémentaires Eau potable 2021**  
*valide les tarifs complémentaires pour l'eau  
potable, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.8- Débat d'Orientation Budgétaire 2021  
Budget Eau potable (M49)**  
*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport  
d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Eau  
potable (M49)*

**3.9- Tarifs Pépinière d'entreprises du Florival 2021**

*fixe les tarifs de la Pépinière d'entreprises du Florival 2021, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.10- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Pépinière d'entreprises (M4)*

**3.11- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Zones d'Activités Économiques (M14)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Zones d'Activités Économiques (M4)*

**3.12- Tarifs Environnement 2021**

*valide les grilles tarifaires du service Environnement, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**3.13- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Environnement (M4)**

*prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Environnement (M4)*

**3.14- Liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2021**

*autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021*

**3.15- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)- Fixation du produit pour l'année 2021**

*conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, fixe le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à hauteur de 77 064 € pour l'ensemble du territoire*

**3.16- Versement de participations financières**

**3.16.1- Versement d'une participation financière pour la création d'une Maison France Services à Soultz**

- *inscrit la dépense au Budget Général 2020 et autorise le versement de la participation financière de 6 033,18 € au bénéfice de la Ville de Soultz*
- *habilite Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant*

**3.16.2- Versement d'une participation financière à l'École de Musique de la Région de Guebwiller 2020/2021**

- *valide la convention financière entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, les communes et l'Association École de Musique de la Région de Guebwiller*
- *autorise Monsieur le Président à signer la présente convention*
- *verse une subvention de 7 350 € à l'École de Musique de la Région de Guebwiller, pour la saison 2020/2021, et inscrit les crédits au Budget Primitif 2021 (article 657462, fonction 311)*

**3.16.3- Fonds de soutien exceptionnel aux projets associatifs et scolaires**

*valide la création d'un fonds de soutien financier aux associations et écoles du territoire et habilite le Bureau à fixer les critères d'attribution pour chaque projet présenté*

**Point 4. SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN-GRAND BALLON – CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES AMÉNAGEMENTS ÉTÉ/HIVER 2020**

- *valide la convention d'aménagement été/hiver 2020*
- *autorise Monsieur le Président à signer ladite convention*
- *autorise le versement des participations correspondantes*

**Point 5. HABITAT**

**5.1- Convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur le pôle urbain**

- *valide la convention Opération de Revitalisation de Territoire*
- *habilite Monsieur le Président à signer la convention-cadre ORT ainsi que ses avenants et tout document s'y rapportant*
- *engage financièrement la collectivité dans la mise en œuvre d'actions dans les périmètres définis dans la convention*
- *invite les communes du pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim, Buhl) à délibérer et signer la convention-cadre ORT et acte leur engagement financier à la réalisation des projets*

**5.2- Marché public de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Avenant à la convention de groupement de commande entre la CCRG et les communes du pôle urbain**

- valide l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande, période 2020-2025, conclu entre la CCRG et les communes du pôle urbain, portant sur une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/Suivi et mise en œuvre d'une ORI
- invite les communes du pôle urbain à délibérer sur la validation de l'avenant n° 1 précité et l'habilitation du Maire ou son représentant à signer cet avenant
- autorise Monsieur le Président de la CCRG à lancer la consultation relative à une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/Suivi et mise en œuvre d'une ORI

**Point 6. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

**6.1- Avenant de prolongation de la convention avec les Dominicains de Haute-Alsace**  
valide l'avenant et habilite Monsieur le Président à le signer

**6.2- Tarif spectacles – Régie de recettes Neuenbourg**

valide le tarif unique de 5 € pour les spectacles se déroulant à la Neuenbourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**6.3- Convention avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)**

autorise Monsieur le Président à signer la convention 2020-2023 en partenariat avec l'État, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller et l'IEAC

**Point 7. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

**7.1- Modification simplifiée du PLU de Lautenbach – Modalités de mise à disposition du public**

- approuve l'exposé concernant le projet de modification du PLU de Lautenbach selon la procédure simplifiée
- organise la mise à disposition du public du projet de modification
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- conserve et enregistre les observations du public

- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

**7.2- Modification simplifiée du PLU de Lautenbach-Zell – Modalités de mise à disposition du public**

- approuve l'exposé concernant le projet de modification du PLU de Lautenbach-Zell selon la procédure simplifiée
- organise la mise à disposition du public du projet de modification
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- conserve et enregistre les observations du public
- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

**7.3- Approbation de la modification simplifiée du PLU d'Issenheim**

- approuve la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme d'Issenheim, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour la concrétisation des objectifs
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Issenheim durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie d'Issenheim et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions

#### **7.4- Modification de PLU**

Au regard des retours des communes précitées :

- valide le principe de mise en œuvre des modifications demandées
- sollicite l'ADAUHR-ATD pour la conduite de ces opérations
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération, incluant les conventions d'études avec l'ADAUHR-ATD

#### **7.5- Modification des modalités de collaboration entre la CCRG et les communes membres**

##### **7.5.1- Création d'une Commission PLUi**

modifie les modalités de collaboration entre la CCRG et les communes membres, telles qu'elles avaient été arrêtées dans la délibération du 25 octobre 2018, et arrête les nouvelles modalités de collaboration présentées et débattues lors de la Conférence des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2020

##### **7.5.2- Désignation des représentants à la Commission PLUi**

constitue la Commission PLUi et désigne :

- ✓ le Président de la CCRG
  - ✓ le Vice-Président en charge du PLUi
  - ✓ le Vice-Président en charge du PLH
  - ✓ Monsieur Jean-Jacques Fischer pour représenter les communes de montagne
  - ✓ Messieurs Roland Martin et André Schlegel pour représenter les communes du piémont
  - ✓ Monsieur Patrice Fluck pour représenter les communes de plaine
  - ✓ Messieurs Yves Coquelle et Marc Jung pour représenter les communes du pôle urbain
- appelés à y siéger

#### **7.6- Coûts du PLUi**

est informé des coûts de la compétence PLUi

### **Point 8. ENVIRONNEMENT**

#### **8.1- Règlement de facturation de la RIOM – Modifications**

##### **8.1.1- Modification de la franchise en déchèteries**

- valide l'augmentation de la franchise en déchèteries de 12 à 15 passages, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- valide la modification du règlement de facturation en conséquence

#### **8.1.2- Modification de la procédure « logement/local vacant »**

- valide la modification de la procédure d'exonération des logements et locaux vacants, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- valide le règlement de facturation en conséquence, notamment son article 4.2

#### **8.2- Convention de prestations conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL – Avenant 1 relatif à la révision des prix**

- valide l'avenant n° 1 à la convention, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant et tout document s'y rapportant

### **Point 9. ÉCONOMIE**

#### **9.1- Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition du site de Fives Celes à Lautenbach**

habilite Monsieur le Président à signer la convention de portage conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition du site de Fives Celes à Lautenbach et tout document se rapportant à cette opération

#### **9.2- Achat/vente de terrains dans l'Aire d'Activités du Florival**

##### **9.2.1- Vente de parcelles à l'entreprise Fives Celes**

autorise Monsieur le Président :

- à engager la CCRG quant à la vente de terrains à l'entreprise Fives Celes, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant
- à signer le compromis de vente et tout document s'y rapportant

##### **9.2.2- Achat d'un terrain à l'entreprise AF3 - Groupe Agrobiothers**

- valide cette acquisition
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec AF3 – Groupe Agrobiothers ou avec toute personne physique ou morale s'y substituant, ainsi que tout document relatif à cet achat

#### **9.3- Avenant à la convention de participation au fonds Résistance Grand Est**

habilite Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de participation au fonds Résistance et tout document se rapportant à cette opération

**9.4- Plan d'urgence commerces connectés – Soutien aux plateformes d'achat local de la Région Grand Est**

- valide le projet
- autorise Monsieur le Président à négocier, signer et engager la CCRG dans tous les actes afférents à ce projet
- autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du Plan d'urgence commerces connectés – Soutien aux plateformes d'achat local de la Région Grand Est à hauteur maximale de 70 %, pour un montant de 34 300 €
- autorise Monsieur le Président à rechercher toute autre subvention supplémentaire
- affecte les crédits nécessaires à cette opération, tant en investissement qu'en fonctionnement, y compris à compléter, par l'autofinancement, le budget non couvert par l'obtention des subventions sollicitées

**Point 10. AFFAIRES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES**

**10.1- Affaires relatives au personnel forestier**

- soutient l'action de l'Association des Communes Forestières d'Alsace (ACF) et y adhère par le versement d'une cotisation de 200 € pour l'année 2020
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier d'adhésion
- inscrit la dépense correspondante au Budget M14 de l'exercice 2021

**10.2- Création de postes**

- crée les postes suivants, avec effet au 15 décembre 2020 :
  - ✓ 1 poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet
  - ✓ 1 poste d'Ingénieur territorial à temps complet
  - ✓ 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe à temps complet
  - ✓ 2 postes d'Adjoints techniques principaux de deuxième classe à temps complet
  - ✓ 1 poste d'Attaché territorial principal à temps complet
- modifie le tableau des effectifs

- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises et nécessaire à leur application
- procède aux déclarations de création et de vacance de postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Général M14 et Eau potable de l'exercice 2021

**Point 11. MARCHÉS PUBLICS**

**11.1- Attribution du marché Compostage des boues biologiques en compost normalisé (NF U 44-095)**

- valide l'attribution du marché de compostage des boues biologiques en compost normalisé (NF U 44-095)
- habilite Monsieur le Président à signer le marché précité et tout document s'y rapportant

**11.2- Attribution des marchés de prestations de collecte du verre, de tri de la collecte sélective, de traitement et valorisation des déchets collectés en déchèteries**

- valide l'attribution des différents lots
- habilite Monsieur le Président à signer les marchés précités et tout document s'y rapportant

**11.3- Assurance Dommages aux biens – Signature d'un avenant**

- valide la passation de l'avenant pour le contrat d'assurance Dommages aux biens
- habilite Monsieur le Président à signer l'avenant et tout document s'y rapportant

**11.4- Lancement/dévolution de marchés publics (EM)**

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Guebwiller, le 15 décembre 2020

**Le Président**



**Marcello ROTOLO**